



1203472802

DATE DEPOT :	2012-04-04
NUMERO DE DEPOT :	2012R034666
N° GESTION :	2012B07615
N° SIREN :	488863358
DENOMINATION :	3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT
ADRESSE :	45 avenue Kléber 75016 Paris
DATE D'ACTE :	2012/02/03
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE DU DIRECTOIRE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL D'UN GREFFE EXTERIEUR

3AB Optique Développement

Société par actions simplifiée au capital de 76.557.686 euros

**Siège social : 45, avenue Victor Hugo - Bâtiment 264
93300 Aubervilliers**

488 863 358 R.C.S. Bobigny

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU DIRECTOIRE DU 3 FEVRIER 2012

II - Transfert du siège social

Le Président du Directoire rappelle les termes de l'article 4 des statuts : « le siège social peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du Président de la société, et partout ailleurs en France par l'assemblée générale des associés. En cas de transfert par le Président de la société, ce dernier est habilité à modifier les présents statuts en conséquence ».

Le Président du Directoire et de la société, nonobstant les dispositions statutaires autorisant le Président de la société à transférer sur sa simple décision le siège social, soumet au Directoire le projet de transfert du siège de la société de AUBERVILLIERS (93300) – 45 avenue Victor Hugo – Bât. 264 à PARIS 75016 – 45 avenue Kléber.

Le Président expose en effet que pour des raisons pratiques notamment, il a été jugé opportun de recentrer l'activité de la société sur Paris intra-muros.

Après en avoir délibéré, le Directoire décide à l'unanimité de transférer le siège social de AUBERVILLIERS (93300) – 45 avenue Victor Hugo – Bât. 264 à PARIS 75016 – 45 avenue Kléber, et ce, à compter de ce jour.

En conséquence, le Directoire décide de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 4 - Siège social

Le siège de la Société est situé : 45 avenue Kléber – 75016 PARIS

Le reste de l'article est inchangé.

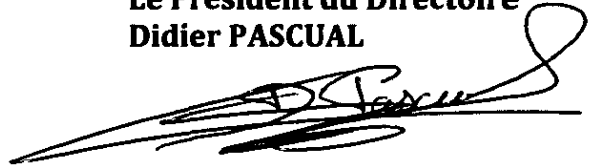
Le Directoire donne tous pouvoirs à Monsieur Didier PASCUAL aux fins de réaliser ce transfert.

III - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Directoire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

.....

**Extrait certifié conforme
Le Président du Directoire
Didier PASCUAL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Pascual', is written over a horizontal line.